



Réf. Farde e-Assemblées : 2329826

N° OJ : 54

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/05/2020

**Objet :** Concours d'architecture Bruxelles Horta Prize : convention et règlement du concours 2020.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du 7 septembre 1995 du Collège approuvant l'organisation d'un concours annuel d'architecture Bruxelles-Horta ainsi que le règlement et la dépense y relatif;

Considérant que le Collège a approuvé, en sa séance du 5 juin 1997, la convention SC28/HORTA/97 relative à l'organisation du concours d'architecture Bruxelles-Horta et a désigné l' ASBL S.A.D.Br. (Société des Architectes Diplômés de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Institut Victor Horta) pour l'accomplissement de cette mission;

Vu sa décision du 23 juin 1997, par laquelle le Conseil communal a pris connaissance de cette décision, a adopté le règlement du concours et a approuvé la convention relative à l'organisation du concours;

Vu sa décision du 2 juin 2008 a approuvant l'avenant n°1 à la convention SC28/HORTA/97 et l'avenant n°1 au règlement du concours Bruxelles-Horta ainsi que la dépense de 13.200 EUR pour l'organisation du concours;

Considérant les modifications apportées à la convention de 2018 et considérant que le Collège a approuvé, en sa séance du 17 mai 2018 cette convention relative à l'organisation du concours d'architecture "Brussels Horta Prize" et a désigné l'ASBL Archi ULB Alumni (anciennement ASBL S.A.D.Br) pour l'accomplissement de cette mission;

Vu la décision du 28 mai 2018, par laquelle le Conseil communal a adopté le règlement du concours et la convention relative au concours;

Considérant l'organisation du BHP en 2020, il est nécessaire d'approuver une nouvelle convention et le règlement de l'édition 2020 du « Brussels Horta Prize » entre l'organisateur du concours l'ASBL Archi ULB Alumni et la Ville de Bruxelles;

Considérant que la nouvelle convention 2020 est fort similaire à celle de 2018 avec quelques adaptations mineures;

Vu que le Conseil communal a approuvé un subside de 23.200 EUR pour l'ASBL Archi ULB Alumni à l'article 93006/33202 du budget ordinaire de 2020.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : La convention relative au concours « Brussels Horta Prize » 2020 est approuvée.

Article 2 : Le règlement du concours "Brussels Horta Prize" 2020 est approuvé.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Règlement \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

